

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
03/04/2024

Date d'affichage  
03/04/2024

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

22/04/2024

et publication du :

22/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

**Etaient présents :**

M. COUREAU Jean-Louis, M. DURRUTY Bernard, M. MARCHAND Jean-Marie, M. MIQUEL Anthony, M. MUNCH Jérôme, M. OLLIE Gabriel, Mme PECHABADEN Nadine, M. SIDERS Gérard, M. SOULA Jacques, Mme STUTTERHEIM Eliane

**Procuration(s) :**

M. TREBOSC Damien donne pouvoir à M. DURRUTY Bernard, M. SAMARUT Pierre donne pouvoir à Mme PECHABADEN Nadine

**Etai(ent) absent(s) :**

Mme DUVAL Laëtitia, Mme JACQUEL Yolène, Mme KRIEGER Anne-Laurence

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. TREBOSC Damien, M. SAMARUT Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PECHABADEN Nadine

**Numéro : D-2024-0012**

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint expose aux membres du Conseil municipal de Puymirol que le compte de gestion est établi par le Trésorier Agen Municipale à la clôture de l'exercice.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

VOTE le compte de gestion 2023 de la commune de Puymirol, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

AR Prefecture

047-214702177-20240408-D\_2024\_0013-DE  
Reçu le 22/04/2024

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15  
Présents : 10  
Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
03/04/2024

Date d'affichage  
03/04/2024

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

22/04/2024

et publication du :

22/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

Etaient présents :

M. COUREAU Jean-Louis, M. DURRUTY Bernard, M. MARCHAND Jean-Marie, M. MIQUEL Anthony, M. MUNCH Jérôme, M. OLLIE Gabriel, Mme PECHABADEN Nadine, M. SIDERS Gérard, M. SOULA Jacques, Mme STUTTERHEIM Eliane

Procuration(s) :

M. TREBOSC Damien donne pouvoir à M. DURRUTY Bernard, M. SAMARUT Pierre donne pouvoir à Mme PECHABADEN Nadine

Etai(ent) absent(s) :

Mme DUVAL Laëtitia, Mme JACQUEL Yolène, Mme KRIEGER Anne-Laurence

Etai(ent) excusé(s) :

M. TREBOSC Damien, M. SAMARUT Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PECHABADEN Nadine

Numéro : D-2024-0013

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu :	1 376 589.00
	Réalisé :	861 841.10
	Restes à réaliser :	0.00
RECETTES	Prévu :	1 376 589.00
	Réalisé :	1 436 396.11
	Restes à réaliser :	0.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu :	2 366 820.00
	Réalisé :	653 212.02

**AR Prefecture**

047-214702177-20240408-D\_2024\_0013-DE  
Reçu le 22/04/2024

Restes à réaliser : 557 459.00

RECETTES	Prévu :	2 366 820.00
	Réalisé :	1 716 537.75
	Restes à réaliser :	211 109.00

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

INVESTISSEMENT :	1 063 325.73
FONCTIONNEMENT : (+3 343.27 résultat CCAS)	577 898.28
<b>RESULTAT GLOBAL :</b>	<b>1 641 224.01</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,



Fait à Puymirol

Le Maire,



**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08/04/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
03/04/2024

Date d'affichage  
03/04/2024

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

22/04/2024

et publication du :

22/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

**Etaient présents :**

M. COUREAU Jean-Louis, M. DURRUTY Bernard, M. MARCHAND Jean-Marie, M. MIQUEL Anthony, M. MUNCH Jérôme, M. OLLIE Gabriel, Mme PECHABADEN Nadine, M. SIDERS Gérard, M. SOULA Jacques, Mme STUTTERHEIM Eliane

**Procuration(s) :**

M. TREBOSC Damien donne pouvoir à M. DURRUTY Bernard, M. SAMARUT Pierre donne pouvoir à Mme PECHABADEN Nadine

**Etai(ent) absent(s) :**

Mme DUVAL Laëtitia, Mme JACQUEL Yolène, Mme KRIEGER Anne-Laurence

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. TREBOSC Damien, M. SAMARUT Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PECHABADEN Nadine

**Numéro : D-2024-0014**

**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Considérant qu'il convient d'intégrer au résultat du budget principal, le résultat du CCAS, clôturé le 12 avril 2023, d'un montant de 3 343.27 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	307 669.81
- un excédent reporté de :	266 885.20
- un excédent transféré de :	3 343.27

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 577 898.28

- un excédent d'investissement de :	1 063 325.73
- un déficit des restes à réaliser de :	346 350.00

**AR Prefecture**

047-214702177-20240408-D\_2024\_0014-DE  
Reçu le 22/04/2024

Soit un excédent de financement de :

716 975.73

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 577 898.28

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 219 312.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 358 586.28

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 1 063 325.73

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

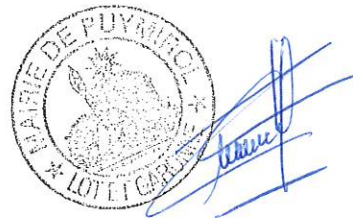
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,



Fait à Puymirol

Le Maire,



# DELIBERATION

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
03/04/2024

Date d'affichage  
03/04/2024

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

22/04/2024

et publication du :

22/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

**Etaient présents :**

M. COUREAU Jean-Louis, M. DURRUTY Bernard, M. MARCHAND Jean-Marie, M. MIQUEL Anthony, M. MUNCH Jérôme, M. OLLIE Gabriel, Mme PECHABADEN Nadine, M. SIDERS Gérard, M. SOULA Jacques, Mme STUTTERHEIM Eliane

**Procuration(s) :**

M. TREBOSC Damien donne pouvoir à M. DURRUTY Bernard, M. SAMARUT Pierre donne pouvoir à Mme PECHABADEN Nadine

**Etai(ent) absent(s) :**

Mme DUVAL Laëtitia, Mme JACQUEL Yolène, Mme KRIEGER Anne-Laurence

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. TREBOSC Damien, M. SAMARUT Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PECHABADEN Nadine

Numéro : D-2024-0015

Objet : **D-2024-0015 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	700,00 €
CLOWNS STETHOSCOPE	60,00 €
FNACA	100,00 €
FLORILEGES QUERCY GASCOGNE GUYENNE *	5 250,00 €
LES AMIS DES CHATS	400,00 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
ASSOCIATION DES 4 CANTONS -RADIO 4	100,00 €
RESTOS DU CŒUR	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
SOS SURENDETTEMENT	150,00 €
SPA 47	100,00 €
TENNIS CLUB PUYMIROL *	1 316,00 €
USP BASKET *	3 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 420,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (voyage)	3 000,00 e
<b>TOTAL</b>	<b>15 846,00 €</b>

**AR Prefecture**

047-214702177-20240408-D\_2024\_0015-DE  
Reçu le 22/04/2024

**Le Conseil municipal**, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- **d'accorder** les subventions ci-dessus listées, sous réserve d'activités réellement exercées lors de l'année 2024

-**d'inscrire** au budget les montants correspondants

\*sous réserve que les allocations compensatrices correspondantes soient versées par l'Agglomération d'Agen.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**047-214702177-20240408-D\_2024\_0016-DE  
Reçu le 22/04/2024**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08/04/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : 15  
Présents : 10  
Nombre de suffrages : 12**Date de convocation**

03/04/2024

**Date d'affichage**

03/04/2024

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

22/04/2024

et publication du :

22/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

**Etaient présents :**

M. COUREAU Jean-Louis, M. DURRUTY Bernard, M. MARCHAND Jean-Marie, M. MIQUEL Anthony, M. MUNCH Jérôme, M. OLLIE Gabriel, Mme PECHABADEN Nadine, M. SIDERS Gérard, M. SOULA Jacques, Mme STUTTERHEIM Eliane

**Procuration(s) :**

M. TREBOSC Damien donne pouvoir à M. DURRUTY Bernard, M. SAMARUT Pierre donne pouvoir à Mme PECHABADEN Nadine

**Etai(ent) absent(s) :**

Mme DUVAL Laëtitia, Mme JACQUEL Yolène, Mme KRIEGER Anne-Laurence

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. TREBOSC Damien, M. SAMARUT Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PECHABADEN Nadine

**Numéro : D-2024-0016****Objet : TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que les taux de contributions directes pour l'année 2024 se répartissent comme suit :

LIBELLÉS	BASES NOTIFIÉES	TAUX APPLIQUÉ	PRODUIT RÉSULTANT
TAXE FONCIERE BATIE (TFB)	868 900	55.95 %	486 150.00 €
TAXE FONCIERE NON BATIE (TFNB)	76 000	80.37 %	61 081.00 €
TAXE HABITATION (TH)	259 400	16.29 %	42 257.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>589 488.00 €</b>



**AR Prefecture**

047-214702177-20240408-D\_2024\_0016-DE  
Reçu le 22/04/2024

TOTAL des ALLOCATIONS COMPENSATRICES 2024 :	8 236.00 €
PRELEVEMENT AU PROFIT DU FNGIR :	21 095.00 €
PRODUIT ATTENDU déduit du coefficient correcteur de 38 659.00 € :	<b>537 970.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Puymirol, à l'unanimité  
ACCEPTÉ les taux de contributions directes 2024 qui se répartissent comme indiqué ci-dessus.  
VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire,



# DELIBERATION

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
03/04/2024

Date d'affichage  
03/04/2024

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

22/04/2024

et publication du :

22/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

**Etaient présents :**

M. COUREAU Jean-Louis, M. DURRUTY Bernard, M. MARCHAND Jean-Marie, M. MIQUEL Anthony, M. MUNCH Jérôme, M. OLLIE Gabriel, Mme PECHABADEN Nadine, M. SIDERS Gérard, M. SOULA Jacques, Mme STUTTERHEIM Eliane

**Procuration(s) :**

M. TREBOSC Damien donne pouvoir à M. DURRUTY Bernard, M. SAMARUT Pierre donne pouvoir à Mme PECHABADEN Nadine

**Etai(ent) absent(s) :**

Mme DUVAL Laëtitia, Mme JACQUEL Yolène, Mme KRIEGER Anne-Laurence

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. TREBOSC Damien, M. SAMARUT Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PECHABADEN Nadine

Numéro : D-2024-0017

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif de l'année 2024 qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>		
Dépenses réelles	920 446.00	1 377 470.28
Dépenses d'ordre	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>920 446.00</b>	<b>1 377 470.28</b>
<b>Equilibre budget</b>		457 024.28

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre de **457 024.28 €**

**AR Prefecture**

047-214702177-20240408-D\_2024\_0017-DE  
Reçu le 22/04/2024

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses réelles	1 375 300.00	1 825 631.73
Dépenses d'ordre	24 208.00	24 208.00
<b>Total</b>	<b>1 399 508.00</b>	<b>1 849 839.73</b>
<b>Equilibre budget</b>		103 981.73

La section d'investissement est présentée en suréquilibre de **103 981.73 €**

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** le Budget Primitif 2024 comme proposé ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire,



**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08/04/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Nombre de suffrages : 12

**Date de convocation**  
03/04/2024

**Date d'affichage**  
03/04/2024

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

12/04/2024

et publication du :

12/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

**Etaient présents :**

M. COUREAU Jean-Louis, M. DURRUTY Bernard, M. MARCHAND Jean-Marie, M. MIQUEL Anthony, M. MUNCH Jérôme, M. OLLIE Gabriel, Mme PECHABADEN Nadine, M. SIDERS Gérard, M. SOULA Jacques, Mme STUTTERHEIM Eliane

**Procuration(s) :**

M. TREBOSC Damien donne pouvoir à M. DURRUTY Bernard, M. SAMARUT Pierre donne pouvoir à Mme PECHABADEN Nadine

**Etai(ent) absent(s) :**

Mme DUVAL Laëtitia, Mme JACQUEL Yolène, Mme KRIEGER Anne-Laurence

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. TREBOSC Damien, M. SAMARUT Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PECHABADEN Nadine

**Numéro : D-2024-0018**

**Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la nomination de plusieurs agents dans leur nouveau grade,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 06 février 2024 saisi pour supprimer les postes vacants, le Conseil municipal est appelé à voter le tableau des emplois mis à jour.

**Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,**

DECIDE, d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé

**AR Prefecture**

047-214702177-20240408-D\_2024\_0018-DE  
 Reçu le 12/04/2024

**EFFECTIF TITULAIRE PERMANENT**

Filière et Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché	A	1	0	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	
Rédacteur	B	1	0	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	1	
Adjoint Administratif Territorial	C	1	0	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de Maitrise Territorial	C	1	0	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	1	0	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	4	4	
Adjoint Technique Territorial	C	3	2	
<b>EFFECTIF PERMANENT NON TITULAIRE</b>				
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent technique Adjoint Technique Territorial	C	1	1	
<b>EFFECTIF NON TITULAIRE NON PERMANENT</b>				
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Conseiller numérique Adjoint Administratif Territorial	C	1	1	

DIT que les crédits seront prévus au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Séance du 08/04/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : 15  
Présents : 10  
Nombre de suffrages : 12**Date de convocation**  
03/04/2024**Date d'affichage**  
03/04/2024Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

12/04/2024

et publication du :

12/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

**Etaient présents :**

M. COUREAU Jean-Louis, M. DURRUTY Bernard, M. MARCHAND Jean-Marie, M. MIQUEL Anthony, M. MUNCH Jérôme, M. OLLIE Gabriel, Mme PECHABADEN Nadine, M. SIDERS Gérard, M. SOULA Jacques, Mme STUTTERHEIM Eliane

**Procuration(s) :**

M. TREBOSC Damien donne pouvoir à M. DURRUTY Bernard, M. SAMARUT Pierre donne pouvoir à Mme PECHABADEN Nadine

**Etai(ent) absent(s) :**

Mme DUVAL Laëtitia, Mme JACQUEL Yolène, Mme KRIEGER Anne-Laurence

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. TREBOSC Damien, M. SAMARUT Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PECHABADEN Nadine

**Numéro : D-2024-0019****Objet : PRISE EN CHARGE PAR LA MAIRIE DU FINANCEMENT DU SERVICE DE TELECONSULTATION**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un service de téléconsultation médicale est disponible à la pharmacie de Puymirol.

Dans un contexte tendu d'accès aux soins, ce service pour accéder à un médecin sans rendez-vous est une opportunité pour la commune. Pour exemple, en 2023, 71 patients ont pu bénéficier de ce service et 2 personnes ont été prises en charge par le SAMU avec pour l'une d'entre elles un pronostic vital défavorable et sans doute la vie sauvée grâce à ce service.

La pharmacie supporte financièrement à elle seule ce service. Bien que demandant une participation financière aux patients pour le service rendu, « accompagnement, nettoyage de l'appareil ..... » et la participation de la CPAM, le bilan est largement déficitaire.

Le Maire propose que ce service rendu à la population soit pris en charge et que les frais attenants à la location de l'appareil de téléconsultation soient payés par la commune.

**Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que :**

1. Les frais de location de l'appareil de téléconsultation sont supportés par la commune.
2. Vote les crédits nécessaires à cette dépense.
3. Autorise le Maire à signer la convention avec la société de location.

**AR Prefecture**

047-214702177-20240408-D\_2024\_0019-DE  
Reçu le 12/04/2024

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire,

